



## RPN FORMATION PROFESSIONNELLE

### Premier tour de piste...

**Mardi 30 septembre 2014**

*Première réunion de négociation consacrée à la Formation professionnelle continue en ce 30 septembre. Une réunion dédiée à la présentation du bilan de l'accord de 2010 et aux impacts de la Loi de 2014 sur les dispositions conventionnelles actuelles.*

La présentation de l'Ucanss débute par le nombre d'embauche annuelle, 6500 en 2013, dont se targue l'employeur qui permet ainsi à l'Institution de se situer dans le « top ten » des recruteurs. La CFTC tient à nuancer ce propos. Ce niveau d'embauche aussi élevé soit-il ne permet pas de faire face aux besoins de terrain. La logique de gestion dans nos organismes demeure la réduction des effectifs...

Premier élément de bilan : la très faible utilisation de la POE (préparation opérationnelle à l'emploi) au sein de l'Institution. En tout et pour tout seulement 10 recrutements en POE ont été effectués depuis 2010. Les personnes cibles et la complexité administrative du dispositif explique pour l'Ucanss ce très faible chiffre. La CFTC se demande si la POE n'est pas non plus également victime d'un manque d'investissement et de préparation des organismes dans un dispositif, nous le reconnaissons, spécifique.

Les contrats de professionnalisation jouissent quant à eux d'un intérêt croissant même s'ils ne concernent qu'un organisme sur quatre et ne que 10% des recrutements. La CFTC insiste sur l'intérêt de ce dispositif qui constitue une vraie porte d'entrée dans le monde professionnel.

Un autre constat partagé par l'Ucanss est le manque de connaissance des collègues dans leurs possibilités de formation. Ce manque semble lié à une méconnaissance des outils et des perspectives d'évolution. Pour la CFTC, ce point renvoie à la politique RH de l'Institution au-delà de la question de la formation. Le manque de visibilité et de lisibilité des parcours professionnels au sein du régime général est patent.

La sous-utilisation du DIF, qui sera remplacé par le compte personnel de formation (CPF), doit amener les partenaires sociaux à réfléchir sur l'accès à ce futur dispositif dont l'encadrement sera accru.

L'ensemble des autres éléments de bilan n'appellent pas de commentaires particuliers de la CFTC autres que l'effort de l'Institution en termes de formation (4,5% en moyenne) doit être maintenu en volume et amélioré dans son application.

La réforme de la formation professionnelle de 2014 contraint les branches professionnelles à renégocier leurs accords pour le 31 décembre 2014. Les dispositions de la Loi produiront leurs effets le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mais sur les 20 décrets attendus, seuls 5 ont été effectivement publiés à ce jour. L'Ucanss a donc proposé que nous négocions en deux temps :

- Un accord transitoire pour 2015,
- Parallèlement l'accord formation professionnelle proprement dit nous permettant d'intégrer l'ensemble des nouvelles dispositions légales.

La CFTC souscrit à cette proposition avec le but de conclure un accord le plus efficient possible au bénéfice des collègues de l'Institution.